

COMMUNE DE LANDEDA
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du mercredi 20 mars 2024 à 18h

Date de convocation		L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LANDEDA (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danielle FAVÉ, Vice-Présidente.
1 ^{er} mars 2024		
Nombre de membres		PRÉSENTS
en exercice	présents	
13	8	Danielle FAVÉ, Catherine COUSTANCE, Laurent QUÉZÉDÉ, Martine KERFOURN, Jean-Yves LE GUEN, Alain GAUTHIER, Sophie ROUGE, Pierre-Louis LE CAM
Pouvoirs donnés		ABSENTS EXCUSÉS
0		David KERLAN, Muriel COLLOMBAT André PERROS, Hélène DE BOURMONT et Pascale BIHANNIC.
Secrétaire de séance		
/		

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2024

Madame FAVÉ, Vice-Présidente, demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du CCAS du 21 Février 2024.

Les membres du CCAS, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du 21 février 2024.

2024/3

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Madame FAVÉ présente à l'assemblée le compte financier unique 2023 dressé par l'ordonnateur.

Considérant que le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du C.C.A.S. en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2023, propose de fixer comme suit les résultats budgétaires :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**
- DÉPENSES : 49 550,47 €
- RECETTES : 57 522,32 €
- EXCEDENT DE CLÔTURE : 7 971.85 €

Après délibération, le CCAS, à l'unanimité, (Mme FAVÉ sort de la salle et ne participe pas au vote),

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

2024/4

BUDGET PRIMITIF 2024

Après les informations générales concernant les budgets communaux communiqués par Mme FAVÉ, elle présente et commente le projet de budget primitif 2024 du C.C.A.S.

Ce budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 62 000 € comprenant en recettes l'excédent reporté du compte financier unique 2023 de 7 971,85 €.

Pour mémoire en 2023, équilibre à 58 500 €.

Après cette présentation et délibération, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité,

- APPROUVENT le budget primitif 2024.

2024/5

SUBVENTIONS 2024

Mme FAVÉ expose à l'assemblée que plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Elle propose d'aider les associations locales suivantes par le versement d'une subvention prévue au budget primitif 2024 du C.C.A.S :

- Banque alimentaire du Finistère : 304,00 € (augmentation de 1 € par bénéficiaire)
- ADMR des 2 Abers : 100,00 €
- Secours Catholique : 200,00 €.

Les membres du conseil d'administration, ne souhaitent pas verser de subventions à l'ADMR des 2 Abers et au Secours Catholique.

Pour l'année prochaine, vérifier dans les textes concernant le versement de subventions aux associations par le CCAS.

Après cet exposé, et délibération, les membres du C.C.A.S. à l'unanimité,

- DÉCIDENT d'accorder la subvention de 304 € à la Banque Alimentaire du Finistère,
- DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2024 à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations ».

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Nouvelles de la personne demandant une aide pour payer son chauffage : aucune nouvelle de cette dame. Le CDAS avait été prévenu de la réponse du CCAS.
- ✓ Danielle informe le CCAS qu'une famille ukrainienne habite la commune et qu'elle reçoit de la banque alimentaire et qu'elle a été reçue en mairie (proposition cantine 1 € pour leur enfant).
- ✓ Danielle informe aussi sur des situations de personnes de la commune.
- ✓ Un groupe de travail est constitué pour réfléchir à une sortie culturelle avec pique-nique pour les aînés de la commune. Catherine, Martine, Sophie et Danielle forment ce groupe. Elles se réuniront prochainement pour chercher des idées.

Fin de la réunion à 19h15.

Mairie de Landéda

61 ti korn
29870 Landéda-L'Aber Wrac'h
accueil@landeda.fr
T 02 98 04 93 06
F 02 98 04 92 24